

Objet : COMMANDE MISSION MOE CONTROL ACCES DECHETTERIE

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition du 09/02/2024 pour la commande mission MOE control accès déchetterie ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande mission MOE control accès déchetterie ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande mission MOE control accès déchetterie à la société BET NRTI pour un montant de 12 096,00€ TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n° 24041.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 21 février 2025.

Le Vice-Président,

Jean MAURY.





RTI

Nouvelle Roussillon Topo Ingénierie

DEVIS N°24041

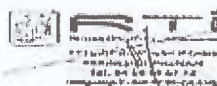
Communautés de Communes Conflent Canigo
A l'attention de Monsieur Nicolas ZOCCHETTO
 Château de Pans, Route de Ria
 66500 PRADES

Commune: PRADES

Désignation: Mission de MOE partielle pour la mise en place des contrôles d'accès sur les déchèteries du Territoire Communautés de Communes Conflent Canigo

Date du devis	09/02/2024
Validité du devis	30 jours
Date limite de retour signé	09/03/2024

N°	Désignation des missions	PRIX UNITAIRE	TOTAL
		Coût Prévisionnel Travaux	192 000,00 €
		Taux	5,25%
		Montant Honoraires	10 080,00 €
1	PRO <u>Délais d'exécution : 4 semaines</u>	25%	2 520,00 €
2	ACT <u>Délais d'exécution : 3 semaines</u>	15%	1 512,00 €
3	VISA <u>Délais d'exécution : 1 semaine</u>	10%	1 008,00 €
4	DET <u>Délais d'exécution : suivant durée des travaux</u>	40%	4 032,00 €
5	AOR <u>Délais d'exécution : 1 semaine</u>	10%	1 008,00 €



Montant H.T.	10 080,00 €
TVA 20%	2 016,00 €
Montant T.T.C	12 096,00 €

Par délégation du Président
 Le Vice-Président,
Jean MAURY
 BET NRTI

